

HACKATHON

PRÉVENTION EN SANTÉ



PROJET de RÈGLEMENT DU HACKATHON LEEM - PÉPITE FRANCE 5 au 7 juillet 2019

(La version définitive du règlement sera disponible courant avril 2019 avant le 1^{er} Comité de Sélection)

STRUCTURE ORGANISATRICE

La Fondation FNEGE, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1968, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche 75008 PARIS.

Numéro SIREN 784 855 553, représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.

Pépité France, initiative portée par la Fondation FNEGE, s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation auprès des jeunes, en synergie et complémentarité des actions existantes. Elle répond au double objectif de favoriser la fédération de bonnes pratiques tout en soutenant la structuration d'un environnement propice à la création et à la croissance des entreprises par les jeunes.

Le LEEM, fédération représentant les Entreprises du médicament

L'OPCO 2i

Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération signée avec le Ministère de l'Education Nationale, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ARTICLE 1 : OBJECTIF DU « HACKATHON LEEM - PÉPITE FRANCE »

Le Hackathon LEEM - Pépité France offre la possibilité à des alternants, des étudiants, des salariés, des demandeurs d'emplois et des jeunes des missions locales de se challenger aux défis de la prévention en santé.

L'objectif de ce hackathon est de :

- Répondre à une problématique précise en prévention santé avec une approche procédurale en moins de 72h au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Découvrir l'univers de l'industrie pharmaceutique, seule industrie au service des patients ;
- Développer ses compétences et créer de nouvelles opportunités professionnelles

ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ ET INÉLIGIBILITÉ AU « HACKATHON LEEM - PÉPITE FRANCE »

Peut se porter candidat toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France. Elle doit répondre à l'un des critères ci-dessous:

- inscrite à une université ou école française pour l'année universitaire 2018/19

- salariée d'une entreprise du médicament
- suivie par une mission locale au premier semestre 2019
- demandeur d'emploi avec une formation initiale cœur de métier.

Le candidat, s'il est sélectionné, sera amené à transmettre un justificatif (carte d'étudiant, lettre de la mission locale, attestation Pôle Emploi, nom de l'entreprise et adresse mail professionnelle) au plus tard pour le 14 juin 2019.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats doivent dûment remplir le formulaire "Inscription hackathon : Prévention en santé". Attention tout candidat ayant mis une adresse mail erronée ne pourra être contacté.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de créer des équipes complémentaires et favoriser l'intelligence collective, l'évaluation des candidatures sera réalisée sur la base de la diversité des profils (représentativité des catégories, formations, territoires) ainsi que des motivations du candidat.

ARTICLE 5 : INSTANCES D'ÉVALUATION

Article 5.1 : Présentation du comité de sélection des candidats au Hackathon LEEM - Pépite France

Le comité de présélection est composé d'un représentant du LEEM, de représentant des entreprises du médicament et de Pépite France. Un premier Comité de Sélection se tiendra le 26 avril et les réponses seront transmises aux présélectionnés au plus tard le 7 mai.

Un second Comité de Sélection aura lieu le 3 juin et les réponses seront transmises aux présélectionnés au plus tard le 10 juin pour les candidats en liste d'attente.

Les réponses seront transmises par mail aux candidats. Veuillez à vérifier les courriers indésirables.

Les candidats devront donner leur réponse définitive sur leur participation et leur droit à l'image auprès de Pepite France au plus tard 5 jours après la date de confirmation de chaque comité de sélection.

Article 5.2 : Présentation et compétences du jury final du Hackathon LEEM - Pépite France

Le Jury du « Hackathon LEEM - Pépite France » sera composé, sous réserve, de représentants du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la Santé, d'élus locaux ou nationaux, d'entrepreneurs en santé, de collaborateurs d'entreprises adhérentes au LEEM, d'HandiEM du LEEM et de Pépite France. Ce Jury est souverain. Il désignera le dimanche 7 juillet 2019, après audition de tous les projets, les lauréats du hackathon Leem-Pepite France.

Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Il peut le cas échéant décider de ne pas attribuer de prix s'il juge que la qualité des projets ne correspond pas aux critères et aux attentes dudit prix.

ARTICLE 6 : PROCESSUS DE PARTICIPATION

La participation à ce hackathon est gratuite et sans obligation d'achat.

Le présent règlement et l'accès au formulaire de candidature en ligne sont disponibles pendant la période d'ouverture des candidatures sur le site internet dédié de Pépite France : <https://www.leem-hackathon.fr/>

Les dossiers de candidature, constitués selon les indications données à l'article 3 du présent règlement, doivent être adressés exclusivement via le formulaire de candidature en ligne.

Après validation du formulaire de candidature, un accusé de réception, sous forme de courriel, est adressé aux candidats par Pépite France.

Afin de faciliter, le réseau et l'entraide entre les participants (notamment pour la recherche de logement durant les 2 jours du Hackathon), un groupe Facebook sera mise en place à cet effet. Les participants s'y verront convier dès la validation de leur inscription.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être déposées exclusivement via le formulaire de candidature du site internet « <https://www.leem-hackathon.fr/> » à partir du **1er avril 2019**.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **dimanche 26mai 2019 inclus**.
Les premières inscriptions auront de meilleures chances de se voir acceptées si elles répondent aux critères définis à l'article 2.

ARTICLE 8 : DOTATIONS

Les lauréats sélectionnés par le Jury final se tenant le dimanche 7 juillet 2019 bénéficieront des dotations correspondantes aux Prix "coup de cœur " remportés.

Le LEEM et Pépite France ont prévu 5 prix qui seront remis aux 5 meilleurs projets par les membres du Jury final.

Les dénominations des Prix sont :

- Coup de cœur leadership (équipes inclusives, esprit collaboratif...)
- Coup de cœur innovation
- Coup de cœur impact local (ayant à cœur de répondre à un besoin sur un territoire défini)
- Coup de cœur entrepreneur (Business model le plus structuré)
- Coup de cœur impact social

Chaque prix est composé :

- Récompense matérielle : Trophées et chèques cadeaux d'une valeur comprise entre 20€ et 100€ décernés à chacun des membres des équipes lauréates d'un Prix.
- Un accompagnement spécifique pour les 40 lauréats : des opportunités seront ouvertes :
 - Accompagnement coaching avec l'association OTECI,
 - Immersion dans des entreprises, opportunités de stage ou d'alternance.
 - 3 lauréats souhaitant prolonger le développement du projet dans la thématique de Prévention en Santé, bénéficieront d'un accompagnement privilégié par le réseau de Pépite France. Pépite France en assurera la bonne mise en œuvre.

La dotation est acceptée telle qu'elle est annoncée. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par le lauréat.

ARTICLE 9 : RÉCLAMATION DES PRIX

Les lauréats ont 3 (TROIS) mois à partir de la date de remise des prix pour réclamer leur prix (au plus tard le 7 octobre 2019), le cas échéant celui-ci sera perdu.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les participants au Hackathon LEEM - Pépite France s'engagent à être présents à l'intégralité de l'événement soit du vendredi 5 juillet 2019 à 18h00, jusqu'au dimanche 8 juillet 2019 à 17h30.

De ce fait, il est demandé aux candidats de réserver dès leur inscription ces dates dans leur agenda, jusqu'à ce qu'ils reçoivent une réponse du Comité de Sélection et puissent bloquer/débloquer définitivement ces dates.

ARTICLE 11 : INFORMATION ET COMMUNICATION

Les participants et les lauréats autorisent Pépite France et ses partenaires de l'événement à publier, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Hackathon LEEM - Pépite France, y compris sur leur site internet, leur :

- Nom(s)
- Prénom(s)
- Description du projet porté lors du Hackathon

Éléments de communication partagés dans le cadre de l'événement (logo, vidéos, visuels, etc.)

ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés, auprès de l'Organisateur à l'adresse postale suivante :

Pépite France-FNEGE, 2 avenue Hoche, 75008 Paris

ou par voie électronique à l'adresse email : contact@pepite-france.fr.

Conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants disposeront en outre du droit de retirer leur

consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement et de limitation. Les participants disposent de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les participants auront en outre la possibilité de s'adresser au délégué à la protection des données de l'Organisateur.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITÉ

Article 13.1 : Des organisateurs vis-à-vis des candidats

Pépité France s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme telle sur le formulaire de participation relative aux candidats.

Article 13.1 : Des participants vis-à-vis des organisateurs

Tous les participants au Hackathon LEEM - Pépité France sans exception, qu'ils soient étudiants, enseignants, salariés, organisateurs ou en appui, devront signer un accord de confidentialité dont le modèle figure en annexe de ce règlement. La signature de cet accord est un préalable à la participation au Hackathon LEEM - Pépité France.

Les informations qui seront communiquées tant par LEEM que par tout participant de ce réseau, sur tout support aux participants dans le cadre du Hackathon LEEM - Pépité France seront gardées strictement confidentielles et sont traitées avec le même degré de protection que les informations confidentielles issues de Pépité France, et ne pourront pas être utilisées à d'autres fins que celles nécessaires à l'élaboration d'un projet dans le cadre du Hackathon LEEM - Pépité France.

Il ne devra pas être effectué de copies des plans et dessins, échantillons, modèles ou autres documents fournis dans la mesure où il s'agit de renseignements confidentiels. Tous les documents fournis par LEEM ou un partenaire de son réseau devront lui être remis à la fin de la manifestation.

ARTICLE 14 : DROIT À L'IMAGE & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 14.1 : Droit à l'image

En participant au « Hackathon LEEM - Pépite France », les candidats autorisent Pépite France et les partenaires de l'événement à utiliser tous les éléments de communication sur le projet développé entre le vendredi 5 juillet 2019 et le dimanche 7 juillet 2019 en lien avec la thématique de Prévention en Santé.

Article 14.2 : Propriété intellectuelle

Chaque participant déclare disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des titulaire(s) pour tout document et tout support utilisé lors de la manifestation. Le participant reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration et de violation de son obligation de garantie, LEEM et FNEGE - Pépite France étant garantis contre tous recours de tiers à cet égard.

Les participants renoncent, de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, peu importe les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- S'opposer à toute reproduction de ou à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- S'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées ;
- S'opposer à tout distribution d'exemplaires ou d'enregistrements de l'œuvre ;
- S'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- Si l'œuvre est une base de données, s'opposer à toute extraction ou réutilisation de parties substantielles de l'œuvre
- S'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation
- S'opposer à toute commercialisation de son œuvre et à toute demande de gains autre que la dotation.

Le Leem et ses adhérents pourraient être amenés à reprendre les projets conçus durant le Hackathon ou de manière totale ou en collaboration avec au moins un des membres de l'équipe.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions. Une fois que le candidat aura été accepté de manière définitive, il devra retourner un document attestant de son acceptation du présent règlement.

Pépité France est une initiative soutenue par :



Annexe :
ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONFIDENTIALITE

Etant préalablement rappelé que :

- Dans le cadre du Hackathon LEEM - Pépite France, hackathon organisé par LEEM et Pépite France, des équipes projets sont constituées le week-end du 5 au 7 juillet 2019 composé d'étudiants, de salariés, de demandeurs d'emploi et de jeunes des missions locales pour réfléchir à des sujets proposés par le LEEM et ses adhérents sur la prévention en santé (ci-après le Projet).
- Le programme de travail du groupe inclut le partage et l'analyse d'informations sensibles dont la première consiste en l'existence même de ce Projet. Cet Engagement Individuel de Confidentialité fait obligation aux participants du Projet de garantir la plus stricte confidentialité concernant l'existence de ce Projet et les informations qu'elles se communiquent mutuellement ou qui leur sont communiquées dans le cadre de ce Projet en signant le présent document.

Cette obligation inclut, sans que cette liste soit limitative, de:

(i) ne pas divulguer, à quelque tiers que ce soit, la teneur des discussions entre les membres du groupe de travail concernant le Projet à moins d'un accord préalable et écrit de chacun des participants du Projet ;

(ii) respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations pouvant être transmises, directement ou indirectement, entre les participants du Projet ;

(iii) restituer à la demande de LEEM, ou à détruire, toute documentation, sur quelque support que ce soit, sur première demande de LEEM ;

(iiii) ne pas utiliser les Informations Confidentielles, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par le Projet.

Les obligations mentionnées au présent document resteront en vigueur pendant une durée d'un an à compter de sa signature.

Nous vous remercions de bien vouloir signer un exemplaire du présent document précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé » et de le remettre aux représentants du LEEM présents au Hackathon LEEM - Pépite France.

Fait à Paris, le

Par (Prénom NOM)

Signature (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*)